



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 09/08/2022

#### **Fortes chaleurs – Vigilance de niveau ORANGE canicule pour le département de la Vendée à compter du mercredi 10 août 2022 à 12 heures.**

Météo France a placé le département de la Vendée en vigilance météorologique de niveau orange à compter du mercredi 10 août 2022 à 12 heures pour les températures caniculaires attendues les prochains jours.

#### **Situation actuelle :**

Ce mardi 9 août 2022, les températures maximales sont comprises entre 33 et 36°C, même sur le littoral, avec un vent continental de nord-est.

#### **Évolution prévue :**

La nuit de mardi à mercredi sera chaude avec des températures qui ne descendront pas en-dessous de 18 à 21°C.

Dans la journée du mercredi 10 août 2022, les températures maximales prévues atteindront 34 à 36°C.

Les températures resteront très chaudes jeudi 11 et vendredi 12 août 2022.

Le pic de cet épisode caniculaire est attendu dans la journée de samedi 13 août 2022 avec localement des températures maximales de 37 à 38°C.

Les températures amorceront une baisse dans la journée de dimanche 14 août 2022 avec une possible dégradation orageuse.

**Au vu de ces informations, le préfet de la Vendée, a décidé l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour les températures caniculaires attendues à partir de demain après-midi.**

\*\*\*

**Les maires des communes ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services conformément à leur plan communal de sauvegarde.**

#### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper et prévenir l'impact sanitaire des fortes chaleurs en particulier à destination des publics fragiles et auprès des sites sensibles.

Une vigilance accrue s'impose compte tenu du risque très sévère d'incendie présent en Vendée.

\* \* \*

Les conditions météorologiques actuelles associant fortes chaleurs, vent et sécheresse de la végétation accroissent le risque de départ de feu sur l'ensemble du département.

Le préfet de la Vendée lance un appel à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution.

Pour rappel, afin de prévenir les risques d'incendie, des mesures préventives temporaires ont été prises pour limiter les activités dans les forêts, espaces boisés et zones alentour :

- réglementant les horaires de réalisation des travaux en forêt et la circulation des matériels y étant associés (par arrêté préfectoral N°22-DDTM 85-514 en date du 3 août 2022) ;
- portant interdiction de certaines activités pour la protection de la forêt et de la végétation contre les incendies en raison d'un risque très sévère (par arrêté préfectoral N°22-DDTM 85-518 en date du 5 août 2022).

### **Recommandations particulières pour l'ensemble du département :**

- ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation ;
- respecter l'interdiction de brûlage de végétaux en extérieur ;
- ne pas allumer de feux (barbecue...) aux abords des espaces végétalisés ;
- lors du stationnement, privilégier les surfaces dures afin d'éviter les risques de mises à feu des herbes sèches par contact avec le pot d'échappement ;
- éviter le stockage des combustibles contre son habitation tels que du bois, du fuel ;
- apporter en déchèterie les déchets verts produits ;
- ne pas effectuer de travaux pouvant être sources d'étincelles.

\* \* \*

## Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques** (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) **afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.**

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

### Conseils de comportement s'agissant de la canicule :

*Dans tous les cas :*

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Continuez à manger normalement ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

### Recommandations particulières s'agissant de la canicule :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :** incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez-les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.

## Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

**Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.**

\* \* \*

**Tenez-vous informés de l'évolution des températures en consultant :**

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

**Twitter et Facebook @PrefetVendee**

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)

[www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.youtube.com/PrefetVendee)

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon